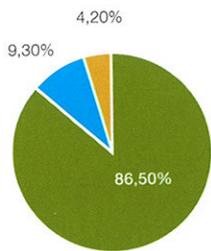


5 questions qui font débat actuellement chez les architectes

Réponses a notre questionnaire Arch-Index.fr n°04 - juin 2009 // Réponses reçues : 102

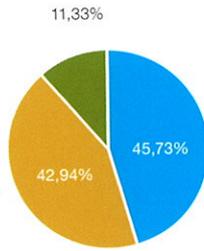
Question 1

Pensez-vous que les autorités de la profession doivent entreprendre des démarches auprès du Gouvernement fédéral en vue de la légalisation d'un nouveau barème pour les honoraires d'architectes ?



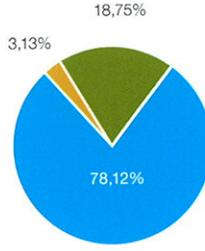
Question 2

Considérez-vous que la réforme de l'Ordre a un effet positif sur l'exercice de la profession dans votre Région ?



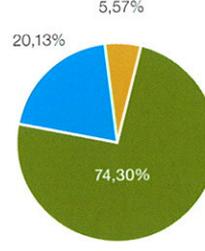
Question 3

Pensez-vous que la suppression du monopole de l'architecte serait souhaitable pour l'exercice de la profession ?



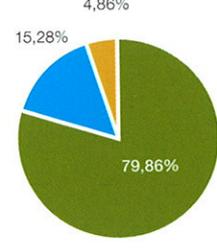
Question 4

Pensez-vous que l'organisation d'une formation continue obligatoire pour tous les architectes soit en faveur d'une amélioration de la qualité de l'exercice professionnel ?



Question 5

Pensez-vous que la mission et les prestations obligatoires de l'architecte doivent être définies par une loi ?



● oui ● non ● sans opinion

Autres questions ou remarques : très nombreux commentaires

Conclusion

On pouvait se douter que le besoin d'un barème légal se ferait sentir. La réforme de l'Ordre n'intéresse pas beaucoup ses membres... Mais que plus de 3/4 des réponses soient opposées à la suppression du monopole légal est une réponse qui pose question !

Il est étonnant que tant de réponses positives se présentent en faveur de l'organisation d'une formation continue pour tous les architectes. Cette formation continue exprime un besoin

de recyclage des connaissances tout au long de la carrière.

Quant au souhait de disposer d'une définition légale de la mission et des prestations, s'il est majoritaire c'est peut-être pour exprimer une justification d'un droit à un honoraire plus honorable.

MERCI à tous ceux qui, outre leurs réponses, ont ajouté des propositions, remarques, souhaits et encouragements, trop nombreux pour pouvoir être résumés valablement.

MERCI encore à tous ceux, que nous espérons très nombreux aussi, qui répondront au questionnaire du présent n°05 du magazine.

La 2^e enquête économique trimestrielle du CAE



Le Conseil des Architectes d'Europe, montre que l'impact de la crise économique sur la profession d'architecte s'aggrave.

Le secteur de la construction est souvent reconnu comme étant un bon baromètre de la vitalité de l'économie de manière générale. Dans ce secteur, c'est souvent la profession d'architecte qui ressent la première le vent froid d'une récession ou la brise tiède d'une reprise. La seconde enquête menée par le CAE s'est déroulée entre le 15 et le 29 juin et les résultats indiquent que l'humeur de la profession est sensiblement plus pessimiste qu'au premier trimestre 2009 (enquête du mois d'avril).

Au total, 4219 architectes européens ont répondu au questionnaire mis en ligne par le CAE en 14 langues, dont 630 en provenance de la Belgique.

62% des répondants déclarent que la situation est « mauvaise » ou « très mauvaise » comparé à 46% en mars.

Ceux qui ont répondu à l'enquête de juin prévoient que le nombre de personnes travaillant dans leur bureau d'architecture va diminuer dans 23% des bureaux en moyenne au cours du 3^e trimestre.

Ces résultats sont des mauvaises nouvelles pour l'Union européenne dans son ensemble et elles devraient inciter les politiciens à tous les niveaux de la gouvernance en Europe à agir, en particulier dans la construction durable.

Source : Communiqué du CAE du 07.07.09
Infos : www.ace-cae.org

NB Une 3^e enquête s'est déroulée du 14 au 28 septembre. Une analyse des tendances devrait être réalisée sur base des 3 premières enquêtes. Le CAE continuera ses enquêtes trimestrielles.